



Syndicat CFDT  
du ministère des affaires étrangères

25 mars 2010

### Comité technique paritaire ministériel des 17 et 18 mars 2010

#### Intervention de la CFDT en réponse au discours du Secrétaire Général du Quai d'Orsay

Monsieur le Secrétaire Général,

Merci de nous honorer de votre présence ce matin à l'occasion de l'ouverture des travaux de ce CTPM. Nous avons soigneusement écouté votre présentation des enjeux et des réformes du ministère. C'est là une partie de votre rôle et de votre mission. Les nôtres consistent à vous informer de ce qui de tous côtés remonte du terrain, dans les postes comme à l'administration centrale.

Vous avez évoqué les craintes et les interrogations des agents. Il nous faut vous dire que nous avons dépassé ce stade : le sentiment dominant chez la grande majorité des agents est celui du désarroi, un immense désarroi, souvent l'inquiétude, l'angoisse parfois. Le stress au travail, qui dans cette maison s'étend à une vitesse inquiétante, en est un des symptômes les plus visibles. Ces sentiments et ces affections résultent de la conjonction de deux séries de contraintes : première série, la mondialisation et la construction européenne, qui, dans ce ministère comme ailleurs, mais peut-être plus qu'ailleurs en raison de nos missions de souveraineté, nourrissent une perplexité croissante sur notre avenir. Sur ces points, notre ministère joue certes sa partition, mais au sein d'espaces et d'institutions composites. La deuxième série de contraintes, celle de la RGPP et des réformes de tout poil, est beaucoup plus préoccupante. D'abord parce qu'elle porte en elle la réduction massive, et à terme la destruction, de notre outil diplomatique, consulaire, et culturel, mais aussi parce que ceux qui, au plus haut niveau, ont la charge de ce réseau, ne semblent pas vouloir s'opposer à ce qui est présenté tantôt comme une fatalité, tantôt comme le fruit d'une irrésistible volonté exprimée par un ministère, Bercy, définitivement réputé Tout-Puissant.

Prenons trois exemples sur l'évolution à l'oeuvre sur la partie étranger de notre dispositif qui, mécaniquement, a une incidence directe sur la capacité d'initiative et d'impulsion de l'administration centrale :

Site Internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)



des choix, des actes, des résultats

**1. Menacé, le réseau diplomatique** est désormais divisé en trois catégories : les postes dits à format d'exception, non en raison de leurs missions, de la qualité de leurs agents ou des pays où ils se trouvent, mais tout simplement du fait du gisement d'ETP qu'ils sont réputés receler et qu'il faudrait par conséquent en extraire. Deuxième catégorie, les postes à présence diplomatique (PPD), au nombre d'une trentaine dont la liste, après semble-t-il quelques erreurs de casting, ne paraît pas pouvoir être stabilisée. Ce format d'ambassade a été imaginé, non pas à l'aune des enjeux diplomatiques concernés mais à celle des moyens en ETP qui pourraient y être glanés, en prélevant au passage une sorte de dîme en moyens immobiliers et en crédits de fonctionnement. Sur ce point, **évitons de constituer des ambassades au rabais, des ambassades low cost, des low postes en quelque sorte. Gardons-nous de ne pas répéter l'erreur funeste des consulats d'influence dépourvus des moyens consulaires qui sont précisément leurs moyens d'influence.** Troisième catégorie, dite intermédiaire, multiforme et hétérogène, la plus nombreuse, et dont le point fédérateur semble être là aussi la masse d'ETP taxables.

**2. Démantelé, le réseau consulaire s'acharne quant à lui à ne pas périlcliter, alors que jamais la demande de consulaire, parfois encouragée au plus haut niveau de l'Etat, n'a paru aussi forte.** Là aussi, le secteur consulaire a été divisé en trois parties, mais cette fois sous la pression des événements :

- a) ce qui a disparu de notre champ de responsabilité : une grande partie des visas, l'emploi, la formation, bientôt la protection sociale ;
- b) ce qui tôt ou tard disparaîtra : les consulats d'influence, qui faute de moyens consulaires, sont en réalité le plus souvent des consulats dépourvus d'influence ;
- c) ce qui devrait disparaître : les pôles consulaires, qui prétendent s'affranchir des barrières juridiques et linguistiques nationales, et qui, au fond, sont aux consulats ce que, la privatisation aidant, les "points postes" sont d'ores et déjà aux bureaux de poste. On nous dit que l'itinérance de l'agent consulaire, celle de la malle-poste consulaire, de l'agent consulaire errant, viendra régler, à coup de missions, les contraintes liées à la règle de double comparution d'instruction et de délivrance des passeports. Mais avec quels agents et quels crédits ? Pour finir, nous avons eu la confirmation que la transcription des actes d'état civil au Maghreb n'était plus traitée par nos postes au Maghreb, mais par Nantes... avec le concours de nos postes au Maghreb, ce qui pose manifestement la question de la cohérence de cette réforme.

**3. Troisième illustration, la réforme - encore une - de notre réseau culturel. Les agents suivent avec une inquiétude croissante l'évolution du statut vers une agence à caractère industriel et commercial.** Ils tentent de suivre le sens des étapes, parfois contradictoires et valse-hésitantes, des restructurations préparatoires. Ils s'interrogent sur les conséquences pratiques et sur les réelles motivations de la fusion des SCAC et des EAF, ces derniers devant en parallèle être fondus en un pôle unique. De toutes parts, et comme dans les deux autres réseaux, ils entendent les termes d'économie d'échelle, de

Site Internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)



des choix, des actes, des résultats

concentration et de réduction des moyens. Leurs collègues du programme 209, qui constatent année après année la baisse des crédits d'aide publique au développement en termes réels, leur content sans fard, expérience à l'appui, les illusions de la tutelle du Département sur l'AFD.

**Monsieur le Secrétaire Général, vous nous avez dit tout à l'heure que le Département avait besoin d'agents “fiers et heureux de faire leur métier”. Mais ils ne demandent que cela ! Et c'est bien pour cela qu'ils se désespèrent de constater mois après mois la baisse des moyens du ministère, leur ministère. Ils entendent tous les jours cette obsession d'économies en ETP, de “gains” en ETP, pour tout dire de chasse aux ETP, alors que derrière ce sigle technocratique se trouvent tout simplement des hommes et des femmes, dont certains sont ainsi condamnés aux licenciements sans autre forme de procès. Ils constatent avec dépit, année après année, la réduction des budgets. Ils voient bien que les nouvelles règles foncières de l'Etat conduisent le Département à devoir inexorablement se séparer d'une partie du patrimoine de l'Etat à l'étranger pour entretenir la partie restante, bref à vendre l'argenterie pour faire les courses. Ils assistent, avec une colère de plus en plus mal contenue, aux tentatives de remise en cause des indemnités de résidence par des technocrates souvent peu au fait de l'existence d'un autre monde - complexe, contraignant, parfois dangereux, souvent passionnant - au delà des frontières de l'Hexagone.**

**Monsieur le Secrétaire Général, nous devons vous dire que le Ministre et son équipe rapprochée ne peuvent peut-être finalement remarquer ni la pénurie de moyens qui frappe et détruit notre maison à petit feu, ni le désarroi des agents, ni les ravages des réformes. Les transports ne font jamais défaut au Ministre ; les interprètes sont à l'heure ; l'accueil lui est assuré en toutes circonstances. Sauf accident, les visites et rencontres se déroulent sans coup férir, les tables sont apprêtées, les dossiers préparés, les comptes-rendus rédigés sans délai... Bref les agents s'ingénient à faire leur métier contre vents et marées, et à faire contre mauvaise fortune bon coeur. Finiraient-ils par avoir tort ? Cette interrogation est en train de se transformer en certitude, parce que les agents ont le sentiment que le Ministre ne défend pas le Département et ne les défend pas. C'est ce message, qu'il faut entendre tant qu'il n'est pas trop tard, que nous vous demandons de lui transmettre. Au fond, il n'appartient qu'au Ministre d'agir pour infirmer cette certitude.**

Olivier da Silva,

représentant titulaire au CTPM

Site Internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)



des choix, des actes, des résultats